

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2017_142

Séance du jeudi 14 septembre 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 12/09/2017

Présents : 17

L'an deux mille dix-sept et le quatorze septembre l'assemblée

Votants: 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de séance: Paul
COMMANDRE**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gilbert ROURE

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Regis DURAND, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Objet: Atlas de la Biodiversité - DE_2017_142

Monsieur le maire présente le contenu du programme et précise ses principaux objectifs. Le Parc national des Cévennes appuiera la commune dans la mise en place de cet Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) a pour objectif de mieux connaître la biodiversité communale, d'identifier les enjeux et de proposer des pistes d'actions communales prenant en compte et valorisant cette biodiversité. Ce travail d'acquisition de connaissance et d'analyse des enjeux et pistes d'actions est fait de manière partagée et participative via la sensibilisation et la mobilisation d'élus et acteurs locaux ainsi que des habitants ; un comité de suivi communal anime et suit la démarche ; des sorties et animations sont proposées aux habitants et scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'engager la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale avec l'appui du Parc national des Cévennes et en sollicitant notamment les financements de l'Agence Française de la Biodiversité.
- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour demander les financements nécessaires, signer les conventions nécessaires et mettre en place le comité de suivi communal de l'Atlas de la biodiversité communale.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

